



BASSIN VERSANT
DU GAPEAU
SYNDICAT MIXTE

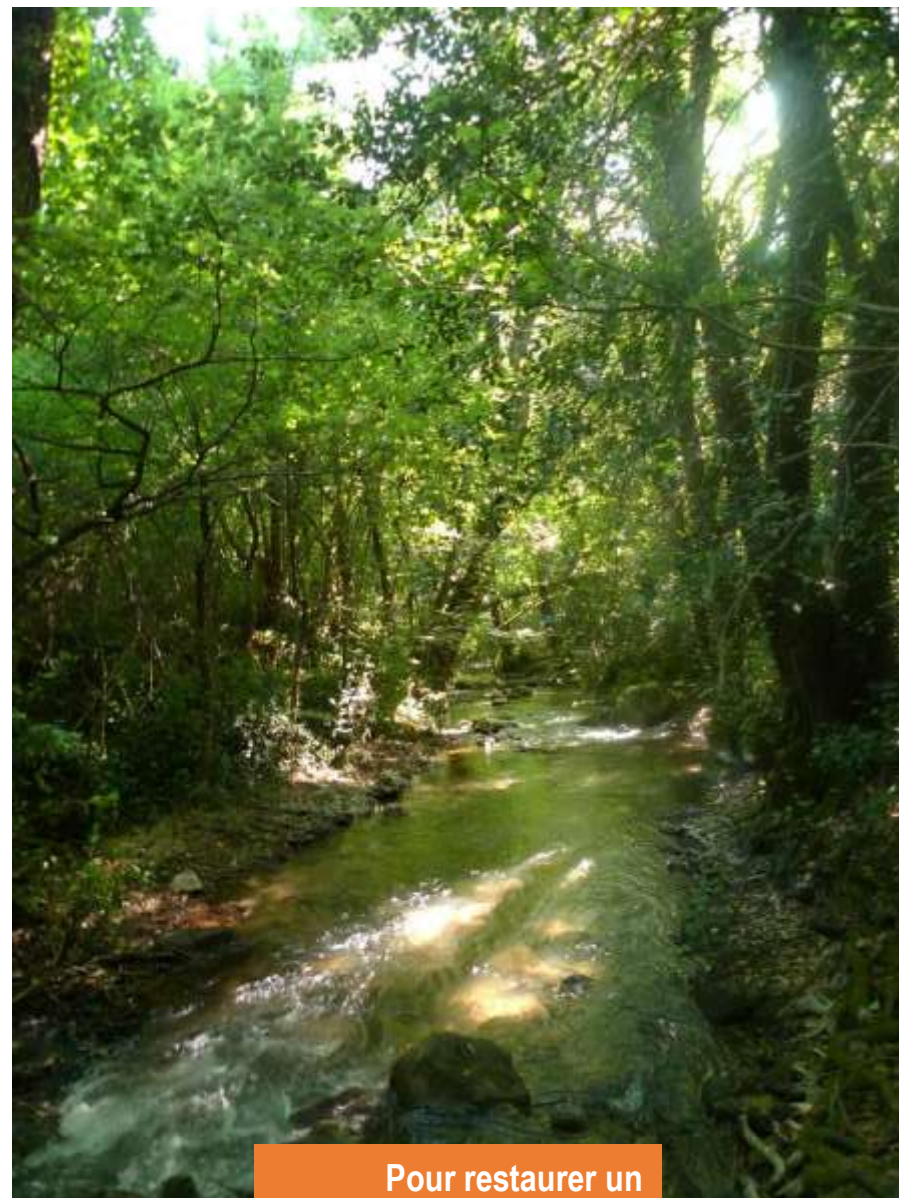
RÉUNION PUBLIQUE

Travaux d'entretien des cours d'eau

Programme 2016 -2021



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Pour restaurer un
meilleur fonctionnement
des cours d'eau





Plan de la présentation

1. Contexte d'intervention

- Le cadre réglementaire / Le territoire / Les démarches locales / Qui entretient les cours d'eau ? Pourquoi entretient-on ?

2. Elaboration du programme d'entretien des cours d'eau

- L'étude fondatrice / 15 cours d'eau concernés / Les enseignements de l'étude

3. Travaux programmés d'entretien des cours d'eau

- En quoi consistent les travaux ? / Des objectifs locaux / Les travaux par année / Les financements

4. Préalables aux travaux

- La DIG / La préparation des travaux / La communication.

5. Suivi du programme



BASSIN VERSANT
DU GAPEAU
SYNDICAT MIXTE

1. Contexte d'intervention





Cadre réglementaire

Niveau européen

DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU - 2000

Fixe un objectif d'atteinte du

BON ETAT
des milieux
aquatiques

Niveau national

LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES - 2006

Niveau du Bassin
Rhône Méditerranée

**SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX - S.D.A.G.E 2016-2021**

Niveau du
Bassin Versant

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE GESTION DES EAUX - S.A.G.E**
*(en cours d'élaboration par la Commission Locale
de l'Eau)*

Décliné localement

Outil STRATÉGIQUE

➔ Le programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau mené dans le cadre du S.A.G.E participe à l'atteinte du **Bon Etat**.

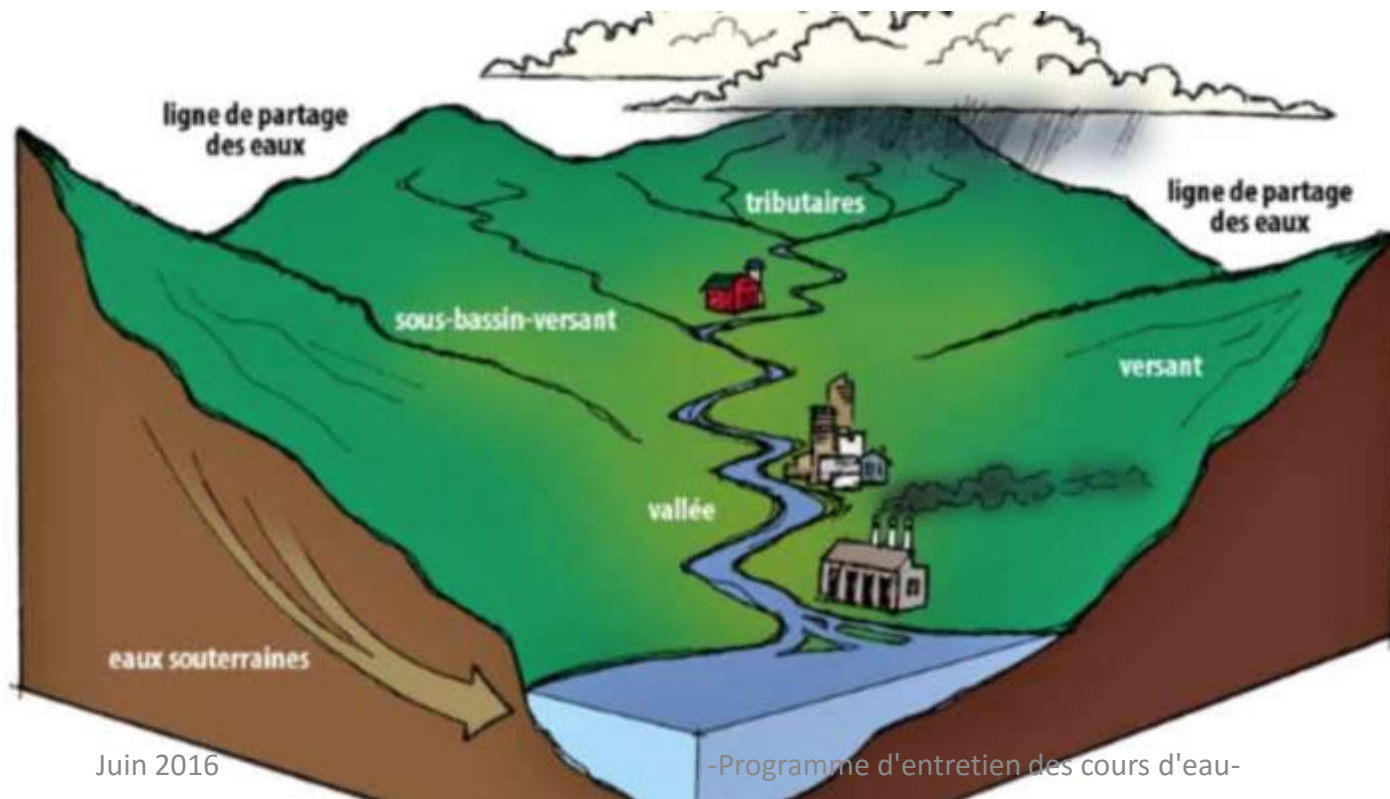




Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

LE BASSIN VERSANT : surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même exutoire (cours d'eau, nappe d'eau souterraine, mer)

Le bassin versant se délimite par **LES LIGNES DE PARTAGES DES EAUX**, correspondant aux lignes de crêtes



Le bassin versant est constitué par **UNE RIVIÈRE PRINCIPALE**, qui prend sa source sur les hauteurs. Cette rivière s'écoule dans le fond de vallée pour rejoindre la mer ou se jeter dans un fleuve, à l'exutoire du bassin versant





Le territoire





Les démarches locales de gestion du bassin versant

2 DÉMARCHES STRATEGIQUES sont portées par le Syndicat Mixte:

S.A.G.E

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

*Outil pour l'atteinte du bon état des masses d'eau
imposée par la DCE*

C'est un ensemble de **règles** de bonne gestion
établi à l'échelle du bassin versant pour :

- Améliorer la gestion des **prélèvements**
- Améliorer la **qualité** des eaux
- Gérer le **risque d'inondation**
- Préserver et protéger le **milieu naturel**



P.A.P.I

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Déclinaison opérationnelle du volet inondation du SAGE



Qui entretient les cours d'eau ?

- » **Les riverains** , à l'échelle de leurs **parcelles**, ont une obligation d'entretien des cours d'eau.

Article L.215-14 Code de l'environnement



**ACTIONS
COMPLEMENTAIRES**



- » **Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau**

intervient à l'échelle du bassin versant en complément de l'entretien des riverains dans un objectif de **BON ETAT** global.

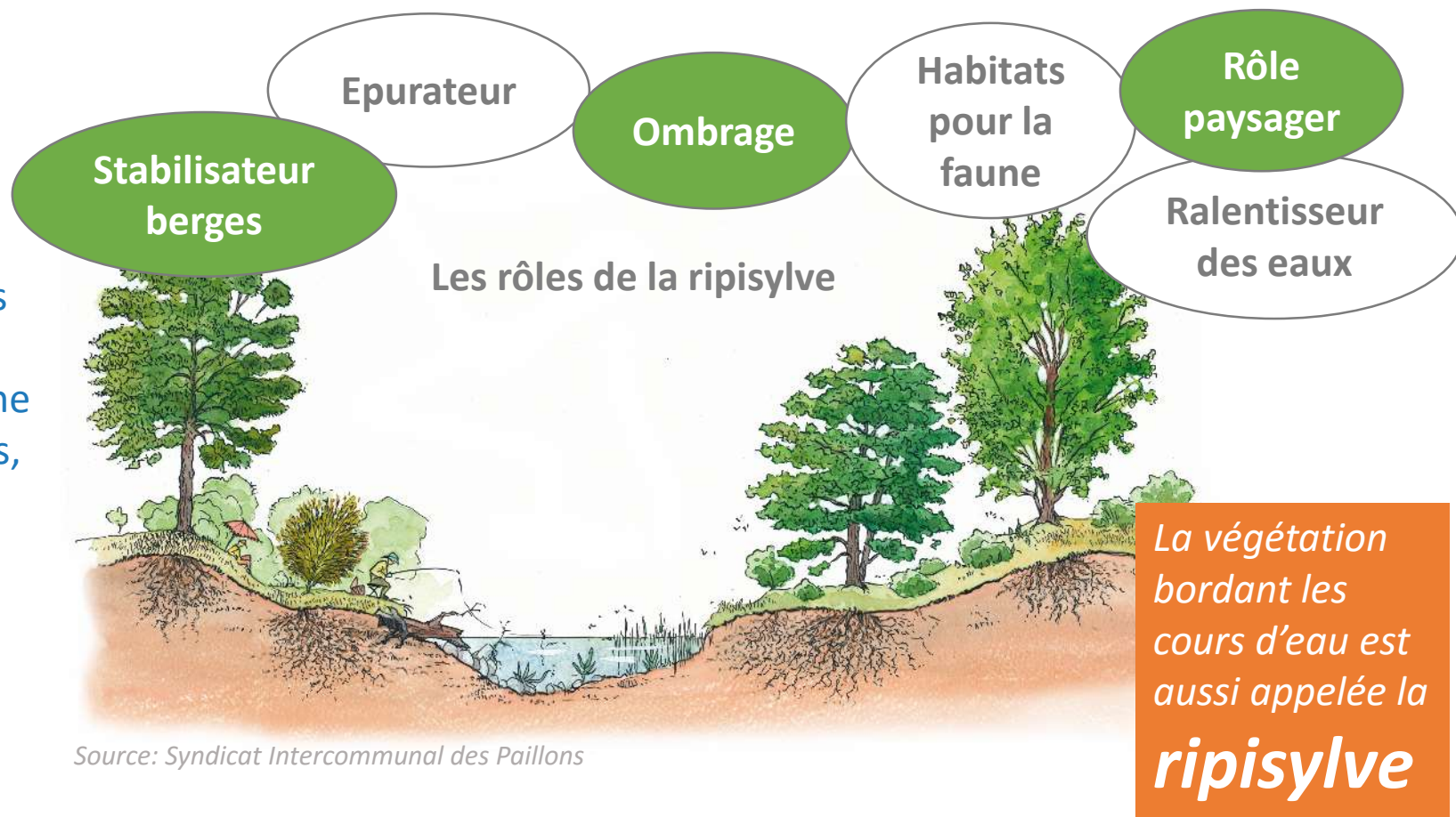
Directive Européenne Cadre sur l'Eau



Pourquoi entretient-on les cours d'eau ?

Pour restaurer les rôles de la végétation. La végétation participe au bon fonctionnement des cours d'eau.

- Un **entretien raisonné** permet de :
- maintenir l'écoulement des eaux,
 - d'assurer la bonne tenue des berges,
 - de préserver la faune et la flore.





2. Elaboration du programme d'entretien des cours d'eau





Une expertise fondatrice

Étude d'élaboration du programme d'entretien

Avril 2015

Avril 2016

2016 -----2021

ETAT DES LIEUX
et **DIAGNOSTIC GLOBAL**



Définition du
PROGRAMME DE TRAVAUX
2016 - 2021



- Permanences publiques
- Prise en compte des actions antérieures
- Expertises de terrain
- Analyse des enjeux

Demande de
**DECLARATION D'INTERET
GENERAL**

Validation administrative pour 5 ans

Définition du
PROGRAMME DE **SUIVI**
ET D'EVALUATION



TRAVAUX
d'entretien des
cours d'eau

À partir de l'automne 2016





BASSIN VERSANT
DU GAPEAU
SYNDICAT MIXTE

15 cours d'eau concernés



Les enseignements de l'étude (1)

Des désordres observés :

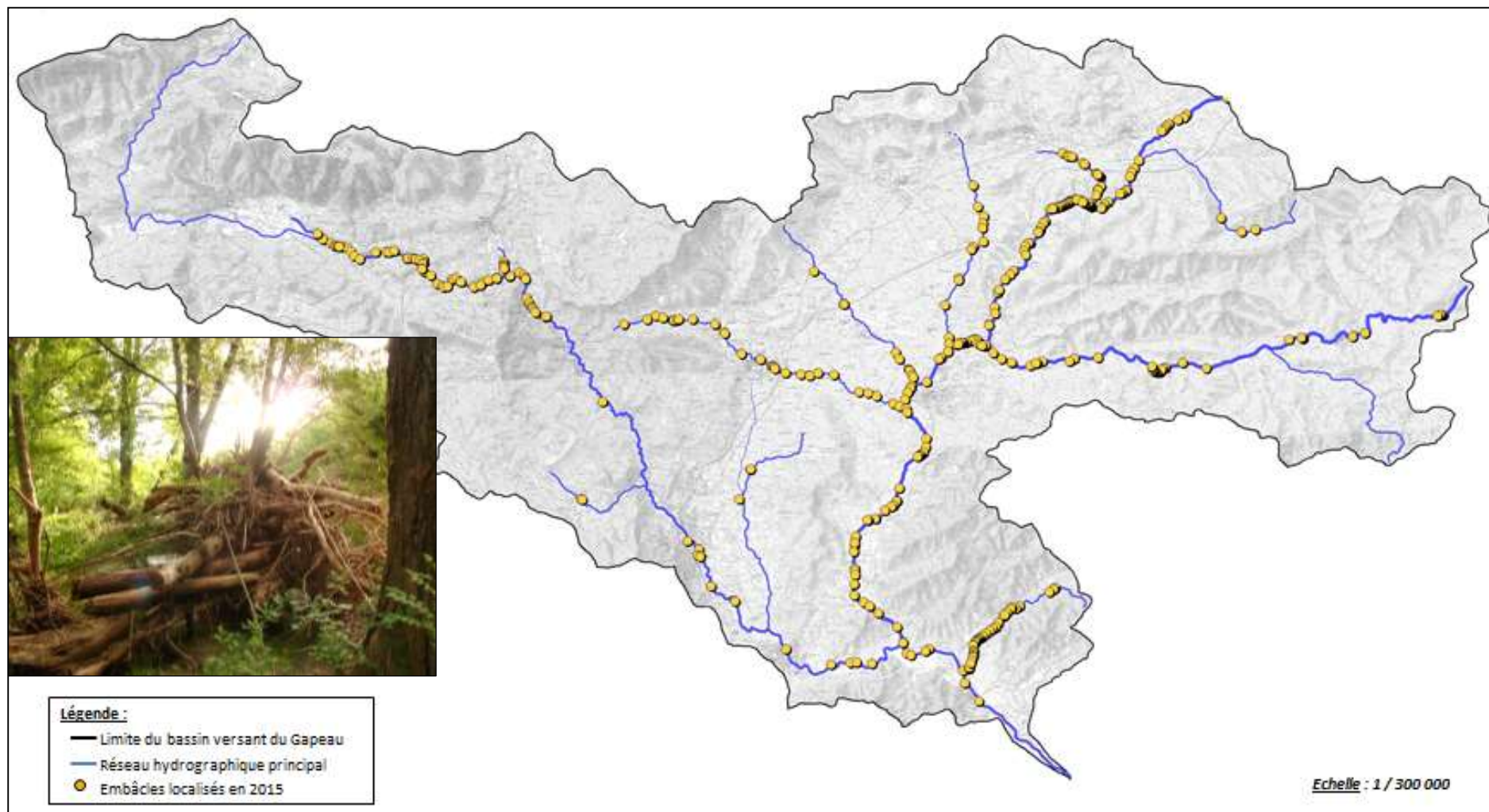
- » des **berges artificialisées** (11%)
- » des berges **dé-végétalisées** (12%)
- » des **érosions** au niveau des zones urbanisées, exploitées et dépourvues de ripisylve (150 zones)
- » des **remblais** sauvages (120 zones)
- » des **embâcles** (390 zones) et **décharges** sauvages (140 zones)
- » la présence d'espèces invasives (Buddleia, canne de Provence / tortue de Floride, écrevisse signal...)
- » **un état variable de la ripisylve**





Les enseignements de l'étude (2)

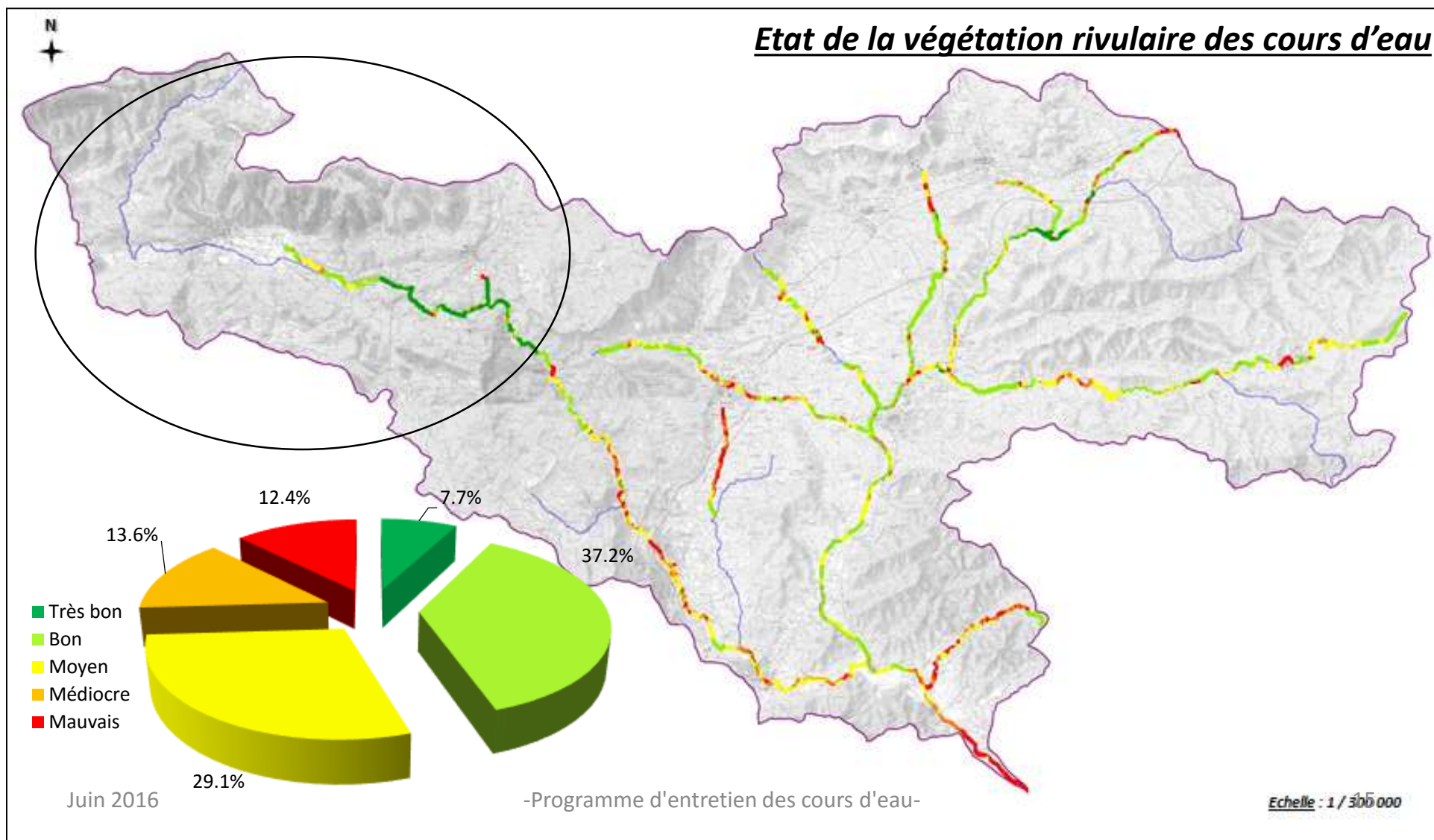
Exemple de désordres observés : carte des embâcles localisés en 2015





Les enseignements de l'étude (3)

Un état variable de la ripisylve





Les enseignements de l'étude (4)

Des potentialités à préserver :

- » une biodiversité remarquable (*200 observations de faune patrimoniale...*)
- » des paysages aquatiques remarquables (*tuff : formation calcaire*)



Ecrevisse à pieds blancs



Écaille chinée



Tuff



Juin 2016
Cistude d'Europe



Pic épeiche



Anguille



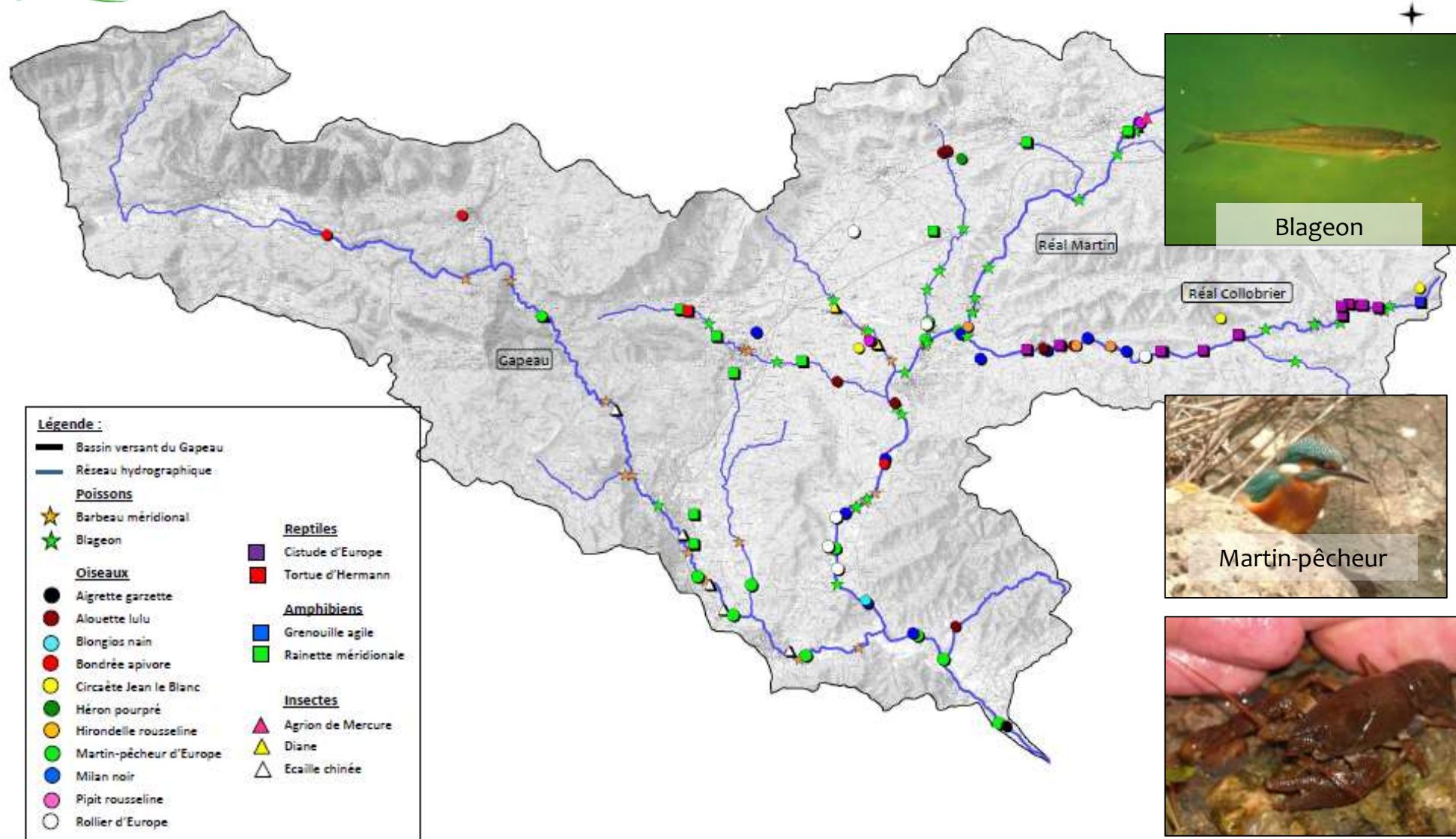


**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**

SYNDICAT MIXTE

Cartographie de localisation des espèces patrimoniales¹ observées en 2015

[Sources : BD Carthage / Scan25 (IGN) / Lindenia 2015]





3. Travaux programmés d'entretien des cours d'eau





En quoi consistent les travaux ? (1)

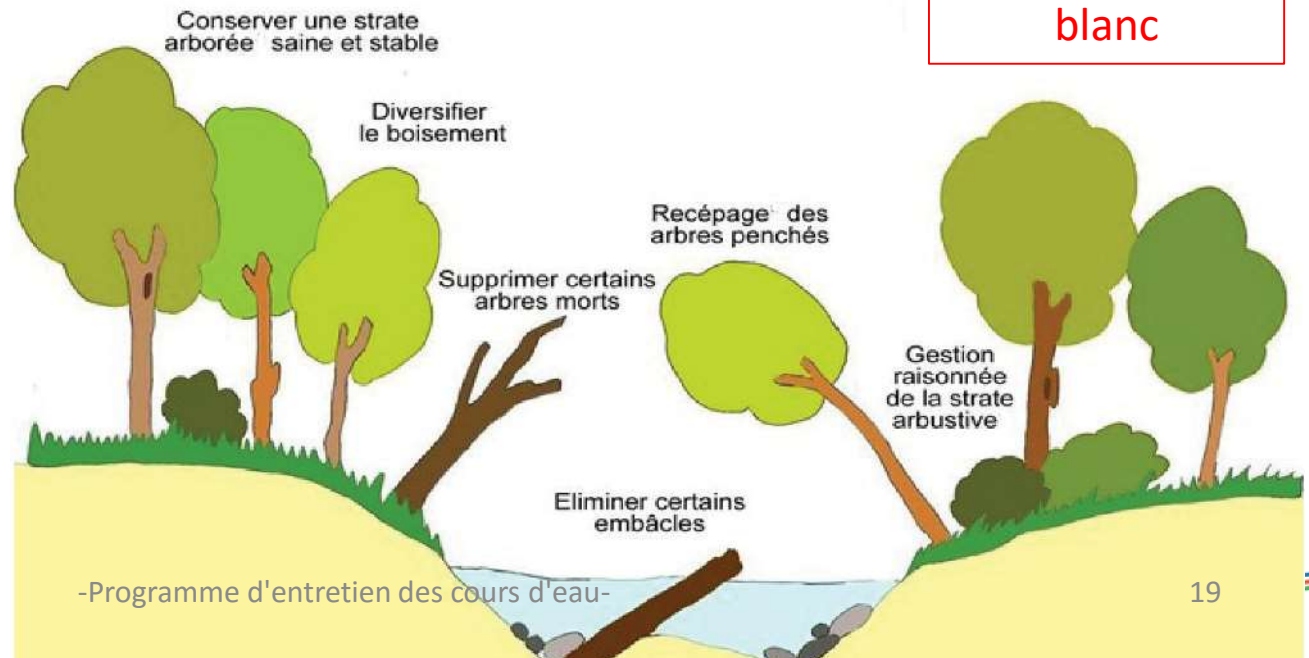
- À réaliser des opérations sélectives sur la végétation rivulaire pour diversifier les boisements, éviter les embâcles et les érosions avec :
 - l'**abattage ciblé** d'arbres susceptibles de tomber dans le lit;
 - l'**élagage sélectif et taille** d'arbres afin de redynamiser les boisements;
 - **des recépages** d'arbres (coupe d'allègement ou favoriser les formes en buissons)
 - **des débroussailllements ponctuels** pour limiter l'étouffement ou garantir une section d'écoulement suffisante;
 - des **replantations et bouturages** de berges érodées.

Pas de coupe à blanc



Réal Martin

Juin 2016





En quoi consistent les travaux ? (2)

- À mettre en place une gestion du lit et des berges à travers:
 - L'enlèvement sélectif des **embâcles** (*bois morts , bouchons de végétation...*)
 - L'enlèvement et l'évacuation des **déchets**
 - La gestion de certains **atterrissements** (coupe sélective et scarification)
- À prendre en compte des espèces invasives lors des interventions (Canne de Provence, Ailante, Buddleia de David, Robinier faux-acacia, Renouée du Japon ...)



Embâcle



Déchet



Robinier faux-acacia



Travaux définis en fonction d'objectifs locaux

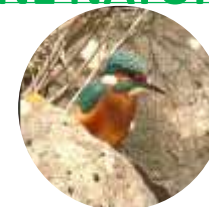
SÉCURITÉ PUBLIQUE

- » Favoriser les écoulements dans les zones à enjeux
- » Freiner les écoulements dans les zones agricoles et naturelles
- » Éviter les érosions du lit et des berges
- » Prévenir la formation d'embâcles
- » Entretenir le passage des ouvrages



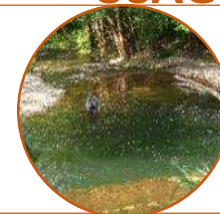
PATRIMOINE NATUREL

- » Améliorer la diversité de la ripisylve
- » Améliorer la qualité des eaux



USAGES

- » Faciliter l'accès au cours d'eau
- » Valoriser le paysage des bords de cours d'eau



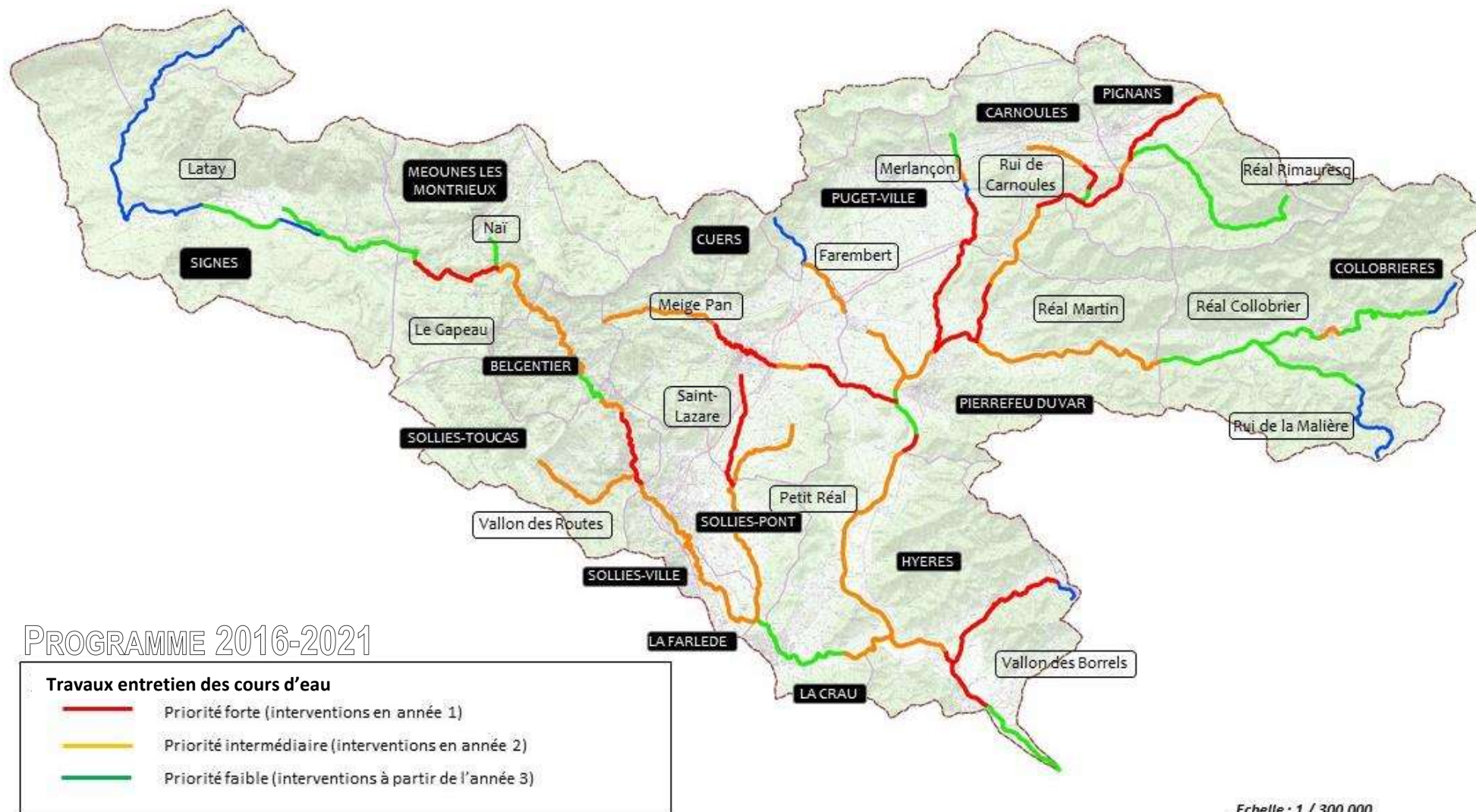


OBJECTIFS POURSUIVIS	NIVEAU D'ENTRETIEN	
	RIPISYLVE	ENCOMBREMENT
<i>Favoriser l'écoulement des crues</i>	<i>Tous les 1 à 4 ans</i>	<i>Sélectif à systématique</i>
<i>Freiner l'écoulement des crues</i>	<i>Non-intervention contrôlée ou tous les 5 ans</i>	<i>Non sauf cas extrême</i>
<i>Éviter l'érosion du lit et des berges dans les secteurs d'enjeux</i>	<i>Tous les 1 à 5 ans</i>	<i>Sélectif à systématique</i>
<i>Prévenir la formation d'embâcles</i>	<i>Tous les 1 à 4 ans</i>	<i>Non-intervention à sélectif</i>
<i>Éliminer les bouchons hydrauliques</i>	-	<i>Sélectif à systématique</i>
<i>Maintenir ou améliorer la diversité des ripisylves</i>	<i>Tous les 1 à 5 ans</i>	-
<i>Réduire l'eutrophisation des eaux</i>	<i>Non-intervention contrôlée</i>	<i>Non-intervention à sélectif</i>
<i>Préserver les habitats et les espèces</i>	<i>Non-intervention contrôlée</i>	<i>Non-intervention</i>
<i>Faciliter l'accès au cours d'eau</i>	<i>Tous les 1 à 4 ans</i>	<i>Non-intervention à sélectif</i>
<i>Valoriser les ripisylves et les cours d'eau en termes paysagers</i>	<i>Tous les 3 à 5 ans</i>	-





Travaux priorités par année et par secteur



Echelle : 1 / 300 000





Carte des secteurs concernés par les travaux d'entretien et de restauration des berges - Année 1

[Sources : Scan25 IGN / BD Carthage / Lindenia 2015]



13 km de berges



**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**
SYNDICAT MIXTE

Travaux – ANNEE 1

Echelle : 1 / 300 000





Carte des secteurs concernés par les travaux d'entretien et de restauration des berges - Année 2

[Sources : Scan25 IGN / BD Carthage / Lindenia 2015]



29 km de berges



**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**
SYNDICAT MIXTE

Travaux – ANNEE 2

Echelle : 1 / 300 000

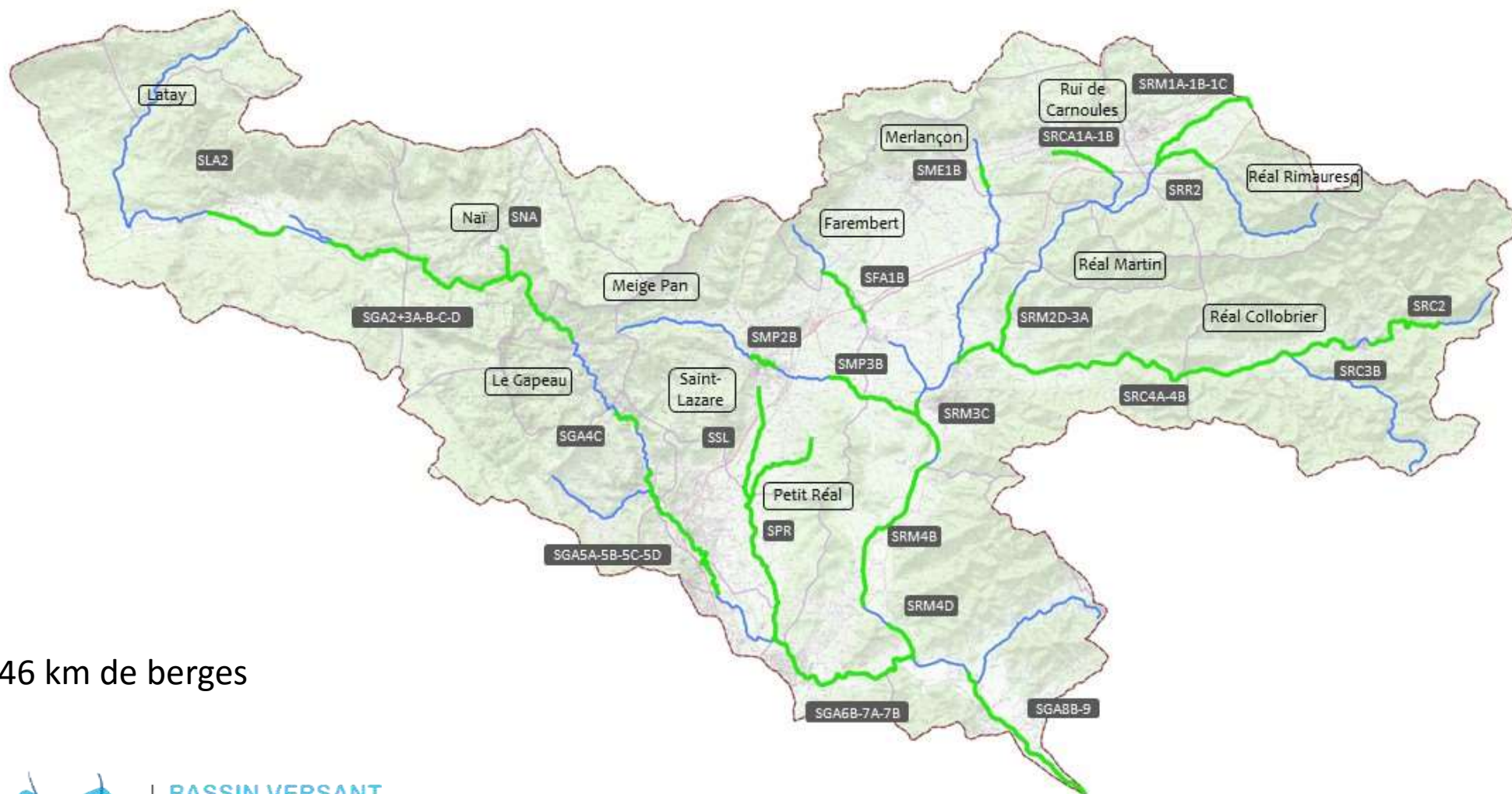
-Programme d'entretien des cours d'eau-





Carte des secteurs concernés par les travaux d'entretien et de restauration des berges - Année 3

[Sources : Scan25 IGN / BD Carthage / Lindenia 2015]



46 km de berges



**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**
SYNDICAT MIXTE

Travaux – ANNEE 3

Echelle : 1 / 300 000



SIGNES

Entretien des cours d'eau du bassin versant du Gapeau Interventions envisagées par secteurs opérationnels

LATAY

GAPEAU

Méounes-lès-Mo

Signes



Légende

Interventions ponctuelles sur les EMBACLES (E)
les DECHETS (D) et les replantations (P)

- Année 1
- Année 2
- Année 3
- Année 4
- ENTRETIEN en année 1
- ENTRETIEN en année 2
- ENTRETIEN en année 3
- ENTRETIEN en année 5
- ENTRETIEN en année 4

0 0.5 1 km

MEOUNES-LES-MONTRIEUX

Entretien des cours d'eau du bassin versant du Gapeau - Interventions envisagées par secteurs opérationnels

NAÏ

GAPEAU



BASSIN VERSANT
DU GAPEAU
SYNDICAT MIXTE

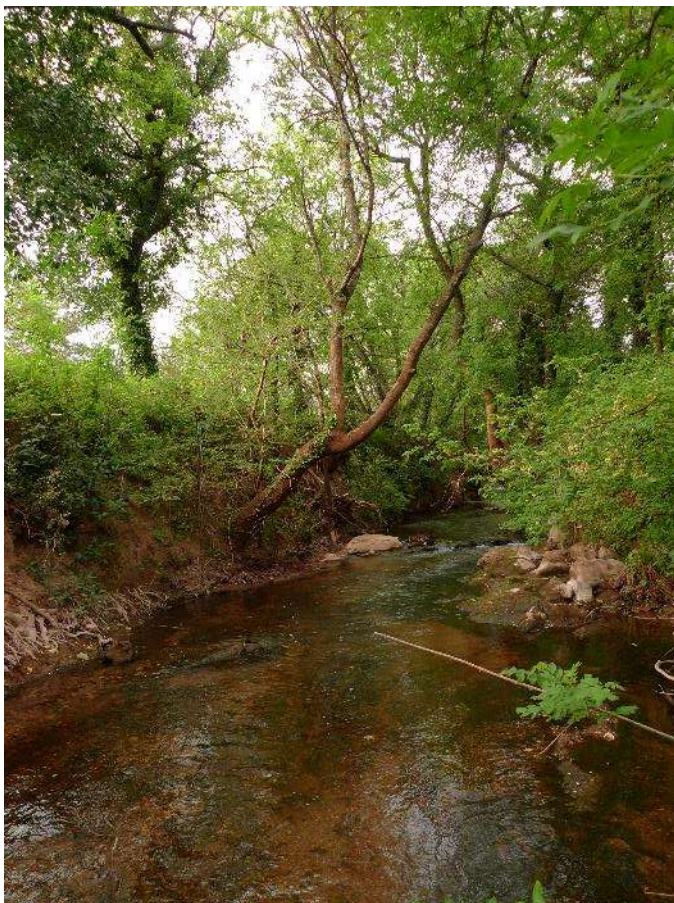
Légende

Interventions ponctuelles sur les EMBACLES (E)
les DECHETS (D) et les replantations (P)

- Année 1
- Année 2
- Année 3
- ENTRETIEN en année 1
- ENTRETIEN en année 2
- ENTRETIEN en année 3
- ENTRETIEN en année 4
- ENTRETIEN en année 5

0 0,5 1 km





Programme pluriannuel = 1,3 M€ TTC

financé par le Syndicat Mixte et aidé dans le cadre du « Contrat de Baie des îles D'or » par



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Pas de participation financière demandée aux propriétaires riverains qui conservent leur obligation d'entretien des cours d'eau. Le Syndicat mixte ne se substitue pas aux propriétaires mais intervient en complément.

Le Syndicat mixte intervient dans l'intérêt général, dans un objectif de bon état global.



4. Préalables aux travaux





La « Déclaration d'Intérêt Général » (D.I.G.)

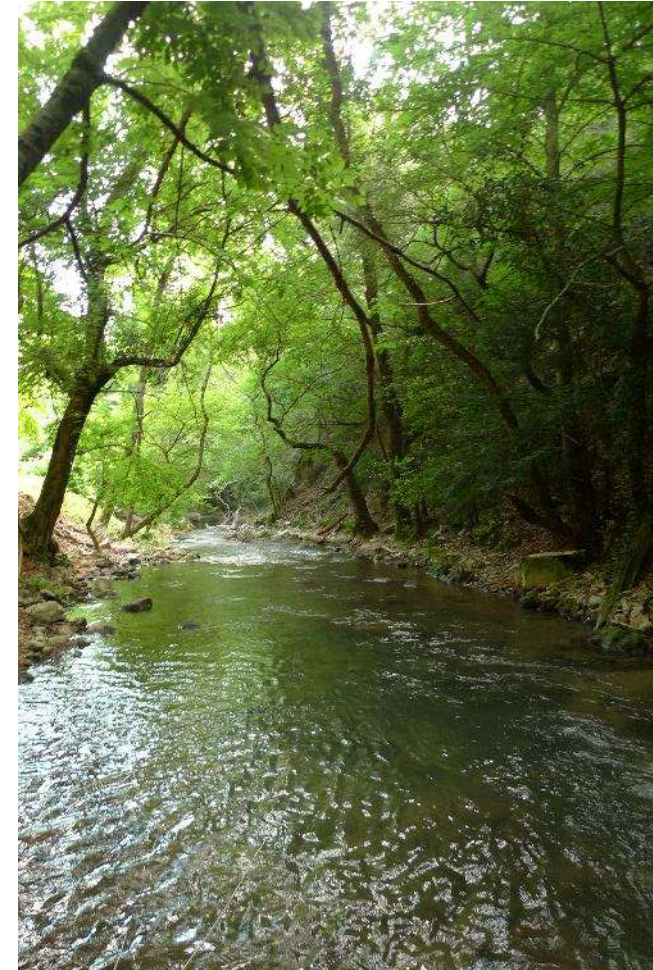
donnée par le Préfet permet :

- » au **Syndicat Mixte** d'intervenir en toute légitimité sur les cours d'eau en propriété privée

Article L.215-18 du Code de l'environnement

- » à l'association de pêche locale ou à la Fédération Départementale d'exercer le droit de pêche pendant la durée du programme.

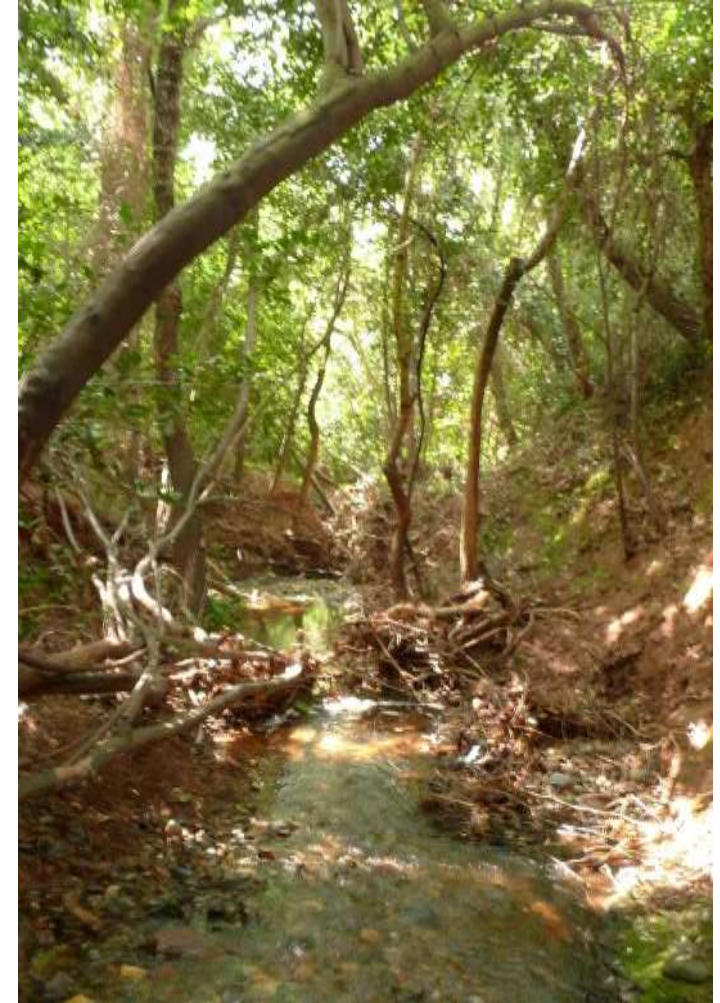
Article L.435-5 du Code de l'environnement





Et concrètement ...

- » Le **Syndicat Mixte** va engager des entreprises forestières spécialisées pour réaliser les travaux
- » Pendant l'été, la technicienne de rivière parcourra les secteurs à traiter pour cibler les travaux à réaliser
- » Les travaux seront majoritairement réalisés entre **septembre et mars**



- » www.smbvg.fr (possibilité d'inscription à la newsletter)
- » Plaquette de communication
- » En amont des travaux: courriers envoyés aux propriétaires
- » Réunions publiques organisées par secteur géographique :

SOLLIÈS-PONT - MERCREDI 18 MAI 2016 - 18H

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, 1193 avenue des Sénéts,
83210 Solliès-Pont

Communes concernées : Belgentier, La Farlède, Solliès-Ville, Solliès-Pont, Solliès-Toucas.

HYERES - JEUDI 19 MAI 2016 - 18H

Salle Porquerolles, espace nautique, avenue du Docteur Robin, 83400 Hyères

Commune concernée : Hyères

PIERREFEU-DU-VAR - MERCREDI 25 MAI 2016 - 18H

Salle André Malraux, espace Bouchonnerie, avenue des poilus, 83390 Pierrefeu-du-var

Communes concernées : Collobrières, Cuers, Pierrefeu-du-var.

SIGNES - MERCREDI 15 JUIN 2016 - 18H

Salle des fêtes, place Marcel Pagnol, 83870 Signes

Communes concernées : Signes et Méounes les Montrieux

CARNOULES - JEUDI 16 JUIN 2016 - 18H

Salle H.DAUMIER, La Font de l'isle, 83660 Carnoules

Communes concernées : Carnoules, Pignans et Puget-Ville.

LA CRAU - MERCREDI 22 JUIN 2016 - 18H

Salle des Mariages, Hôtel de Ville, boulevard de la République,
83260 La Crau

Commune concernée : La Crau



BASSIN VERSANT
DU GAREAU
SYNDICAT MIXTE

5. Suivi du programme



Suivi et évaluation du programme

Objectif : Contrôler et évaluer la pertinence, l'efficacité et les impacts éventuels des principales interventions réalisées durant les cinq années du programme d'entretien

» **Bilan annuel des activités :**

bilan technique et financier

» **Bilan quinquennal :**

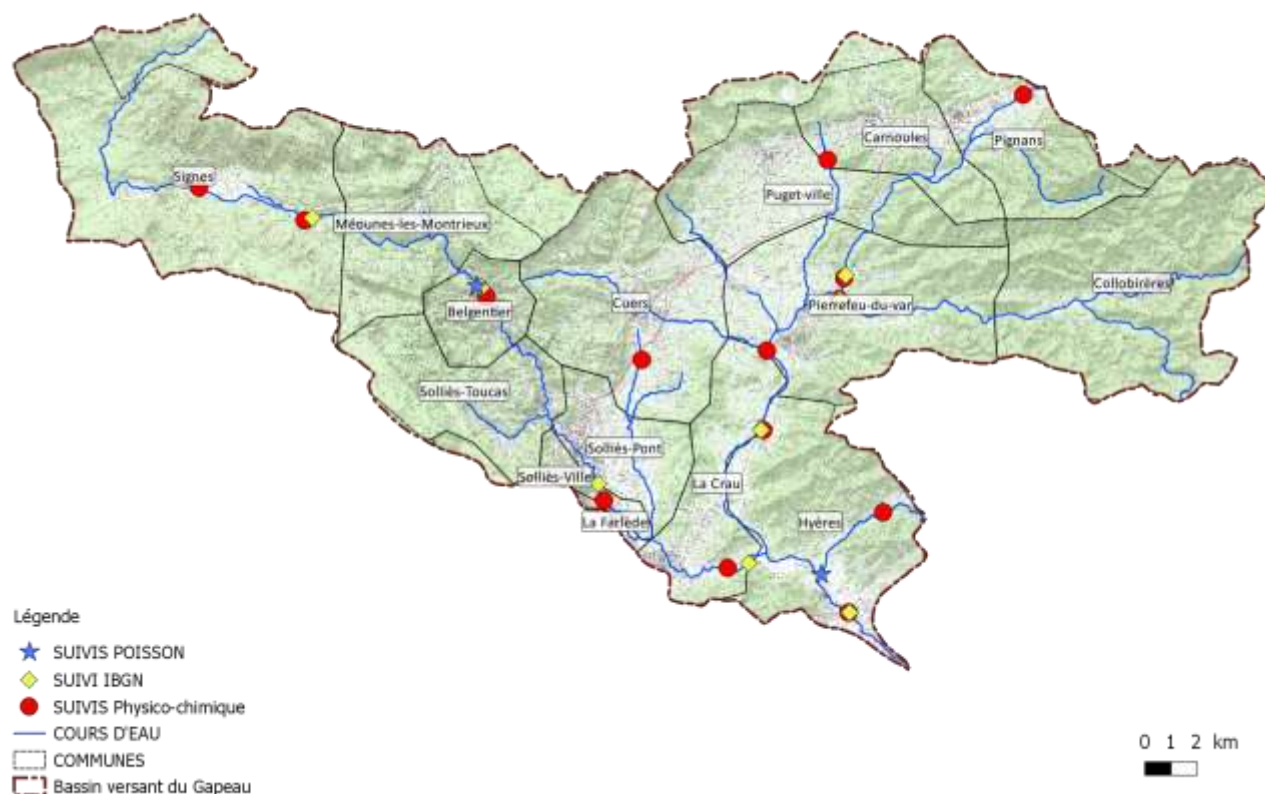
mise en place d'indicateurs

↳ **Suivis ponctuels** (évolution des replantations, des atterrissement ...)

↳ **Suivis qualité** (stations de mesures physico-chimiques et biologique - IBGN)

Carte des localisations préconisées pour les stations de mesures qualité

[source: Scan 25 IGN/LINDENIA 2016]





**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**

SYNDICAT MIXTE